

MON EXAMEN PRATIQUE CATÉGORIE BE



CONSEILS



Prenez des leçons auprès d'un/e moniteur/trice de conduite.



Exercez-vous à la conduite en privé tout en poursuivant votre formation avec votre moniteur/trice de conduite.

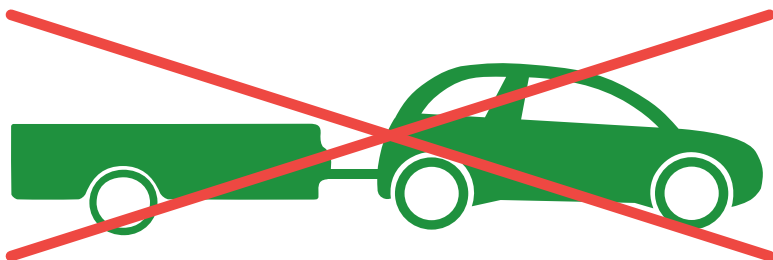


Avoir une formation adéquate vous permettra d'éviter des échecs à l'examen pratique.



En conditions hivernales,
les pneus d'hiver sont obligatoires.

Ensemble avec une remorque pont non admis.



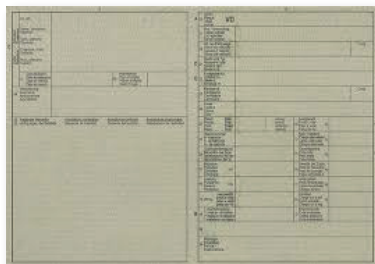
LIEUX D'EXAMENS



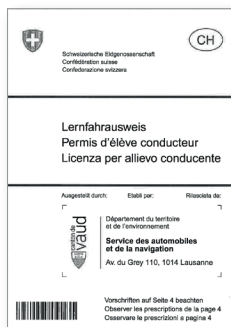
- Aigle, Ch. Sous le Grand Pré 6
- Cossonay, Rte de Dizy 4
- Nyon, Ch. du Bochet 8
- Yverdon-les-Bains, Rte de Lausanne 24

Les examens pratiques de conduite se déroulent toute l'année.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Permis de circulation



Permis d'élève



Pièce d'identité valable*



Permis de conduire

Si vous en détenez déjà un

* Seuls les documents suivants sont acceptés comme documents d'identité :
carte d'identité, livret de séjour, passeport.

IMPORTANT :

Si votre véhicule n'est pas conforme, ou s'il manque un document original, l'examen ne sera pas effectué mais sera facturé.

Nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour votre examen pratique.

Votre Service des Automobiles et de la Navigation